



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 09/07/2020

Soutien financier de l'État aux entreprises pendant l'état d'urgence sanitaire

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien et d'accompagnement pour les entreprises afin d'assurer la continuité de l'économie.

Début juillet 2020, dans le département de la Somme :

- le dispositif **d'activité partielle**, qui permet le maintien de l'emploi dans les entreprises, est très fortement mobilisé. Il concerne aujourd'hui plus de 7 200 entreprises, soit 52 000 salariés pour un volume total d'indemnisations qui s'élève à plus de 77,6 millions d'euros ;
- plus de 9 000 entreprises sommiennes ont bénéficié d'une aide au titre du **fonds de solidarité** : plus de 25,7 millions d'euros ont été versés aux entreprises du département ;
- le **prêt garanti par l'État (PGE)** a également été fortement mobilisé. Plus de 2800 entreprises sommiennes en ont bénéficié, pour un montant total qui s'élève à 431 millions d'euros ;
- près de 1 600 entreprises ont bénéficié des **mesures de bienveillance fiscales** mises en place par le Gouvernement, pour un montant total de 11,15 millions d'euros ;
- plus de 5 000 entreprises ont bénéficié d'un report de paiement **des cotisations sociales** perçues par l'Urssaf, ce qui représente un montant total de 69,7 millions d'euros ;
- l'aide versée au titre du **Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI)** concerne plus de 7 600 travailleurs indépendants, artisans commerçants pour un montant total de 6,1 millions d'euros.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens